

## **ORGANISATION SPECIFIQUE DES SERVICES D'ACCUEILS : Restauration Scolaire, Accueil Péri-scolaire et Accueil de Loisirs Sans Hébergement – Septembre 2020**

*(Organisation spécifique en lien avec les Protocoles Sanitaires relatifs aux Ecoles et établissements scolaires et aux Accueils Collectifs de Mineurs)*

### **A. Les services d'accueils proposés aux familles :**

#### **1. La Restauration Scolaire :**

##### L'Accueil en restauration :

- **A la SPE** (Salle Polyvalente d'Etampes) pour les élèves des écoles maternelle F. DOLTO et élémentaire Michel PETRUCCIAI
- **A la SPLN** (Salle Polyvalente de la Neuville) pour les élèves de l'école primaire Au Bord de l'Ancre (regroupe les bâtiments scolaires Pauchelet, République et Au Bord de l'Ancre)
- **Au Lycée privé Ste Colette** pour les élèves de l'école du Centre (élèves des bâtiments scolaires des Pierres Blanches et de la Caroline)
- **Au Collège Eugène Lefebvre** pour les élèves de l'école du Centre (élèves du bâtiment scolaire Roses de Picardie)

La répartition des élèves à table, se fait dans la mesure du possible, par classe et par sous-groupe. Les services de la mairie ont fait ce choix par principe de précaution car en effet, le protocole sanitaire des écoles précise que « La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) n'est pas obligatoire. » (*Cf. protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires P. 5*)

Nettoyage et désinfection : Les locaux sont nettoyés et désinfectés après chaque service. Le nettoyage des sols, des grandes surfaces, des surfaces les plus fréquemment touchées par les enfants et les personnels et les points contacts (comme les poignées de portes) sont également nettoyés et désinfectés chaque jour.

*(Cf. protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires P. 5).*

Le lavage des mains : se fait à la sortie de classe avant de se rendre sur le site de restauration. Une fois le repas terminé, les enfants se nettoient les mains avec une solution hydroalcoolique, dans l'attente de se les laver au sein de leurs écoles respectives.

« Le lavage des mains : A défaut, l'utilisation d'une solution hydro alcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte » (*Cf. protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires P. 4*)

Les Paniers Repas : Dans le cadre des Paniers Repas fournis par les familles dont l'enfant possède un P.A.I, l'utilisation du micro-ondes est autorisée selon le respect des modalités ci-après :

- a) Désinfection du micro-ondes
- b) Mise en réchauffe du repas de l'enfant
- c) Désinfection du micro-ondes

La désinfection du micro-ondes est effectuée entre chaque repas réchauffé par l'animateur en charge de l'enfant ou des enfants concernés.

Pour ce faire, les parents desdits enfants doivent fournir un repas conditionné dans une boîte « spéciale micro-ondes » (les repas ne sont pas réchauffés à l'assiette).

Toutefois, ce protocole sera réalisé dans la mesure où il n'y aura pas plus de 3 paniers repas à gérer par site de restauration. Au-delà de 3 paniers repas, les parents devront fournir le repas de l'enfant dans un contenant isotherme, ne nécessitant pas l'utilisation du micro-ondes. (Exemple : image ci-contre).



En effet, la procédure monopolise un agent qui, pendant ce temps, n'a pas la possibilité de surveiller et gérer son groupe.

Ce procédé de boîte isotherme peut être, dès à présent, utilisé par les parents concernés s'ils le souhaitent.

Déplacement des élèves : déplacement doux via le principe du PEDIBUS puisque chaque quartier possède son site de restauration scolaire.

## 2. L'Accueil Périscolaire :

L'Accueil : Les enfants des écoles de la commune sont accueillis dans les locaux habituels et répartis, au cours de la première heure d'accueil, sur 3 sites : rez-de-chaussée de l'école élémentaire Michel PETRUCCIANI, hall de motricité de l'école maternelle Françoise DOLTO et les locaux de l'EDE (Espace Des Enfants) pour la réalisation d'activités.

Utilisation des espaces extérieurs comme les cours de récréation desdites écoles et du jardin de l'EDE.

« L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés et enregistrés auprès de la DDSC/PP. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Le brassage desdits élèves sera limité, dans la mesure du possible » (Cf. *protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs P. 3*)

L'arrivée et le départ : L'accueil du matin et le départ du soir se font à l'EDE (Espace Des Enfants) rue Gustave Poingt. Les parents déposent et récupèrent leur(s) enfant(s) à la porte du bâtiment (ils n'entrent pas dans les locaux). Le port du masque est obligatoire le temps qu'ils déposent et récupèrent leur(s) enfant(s).

Lavage des mains : les enfants se lavent les mains à leur arrivée à l'Accueil Périscolaire, avant et après le goûter, avant et après les activités, après être allés aux toilettes, le soir dès l'arrivée au domicile.

Nettoyage et désinfection : Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements, des sols et des grandes surfaces sont réalisés tous les jours.  
L'aération des locaux est la plus fréquente possible.

Les activités : Les enfants ont accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs. Ils disposent, au sein d'un même groupe constitué, de ballons, jouets, livres, jeux, matériels qui sont désinfectés régulièrement par les encadrants avant et après utilisation.  
(Cf. protocoles sanitaires relatifs aux accueils collectifs de mineurs P. 5)

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

### **3. L'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) :**

L'Accueil : Les enfants sont accueillis dans les locaux habituels et répartis par groupes sur 3 sites : rez-de-chaussée de l'école élémentaire Michel PETRUCCIANI, hall de motricité de l'école maternelle Françoise DOLTO et les locaux de l'EDE (Espace Des Enfants) pour la réalisation d'activités.

Utilisation des espaces extérieurs comme les cours de récréation des dites écoles du jardin de l'EDE.

« L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés et enregistrés auprès de la DDCS/PP. Les mineurs provenant d'écoles différentes peuvent être reçus au sein d'un même accueil. Le brassage desdits élèves sera limité, dans la mesure du possible » (Cf. protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs P. 3)

L'arrivée et le départ : se font à l'EDE (Espace Des Enfants) rue Gustave Poingt. Les parents déposent et récupèrent leur(s) enfant(s) à la porte du bâtiment (ils n'entrent pas dans les locaux). Le port du masque est obligatoire sur le temps de dépôt et de récupération de leur(s) enfant(s).

Lavage des mains : les enfants se lavent les mains à leur arrivée à l'ALSH, avant et après les activités, avant et après la cantine, après être allés aux toilettes, avant et après le goûter, le soir dès l'arrivée au domicile.

Nettoyage et désinfection : Le nettoyage et la désinfection des locaux, des équipements, des sols et des grandes surfaces sont réalisés tous les jours.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible.

Les activités : Les enfants ont accès aux jeux, bancs et espaces collectifs extérieurs. Ils disposent, au sein d'un même groupe constitué, de ballons, jouets, livres, jeux, matériels qui sont désinfectés régulièrement par les encadrants avant et après utilisation.

(Cf. protocoles sanitaires relatifs aux accueils collectifs de mineurs P. 5)

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des enfants. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.

#### **4. Equipement à prévoir pour votre enfant pour le bon déroulement de ses journées à l'ALSH :**

- Un petit sac, à son nom
- Une casquette ou un chapeau de soleil
- Un vêtement de pluie (type k-way)
- Une gourde qui sera remplie au fil de la journée
- Un paquet de mouchoirs à usage unique

#### **5. Le Transport (BUS de la ville) :**

Le circuit intramuros : Les enfants des différentes écoles (excepté Dolto et Petrucciani) sont acheminés le matin, après l'Accueil Périscolaire, dans leurs écoles respectives. Chaque soir, ils sont récupérés dans leurs écoles respectives (excepté Dolto et Petrucciani) et acheminés à l'Accueil Périscolaire.

Plusieurs trajets peuvent être effectués en fonction du nombre d'enfants présents.

Avant la montée : Le chauffeur dépose du gel hydroalcoolique dans les mains de chaque enfant (dans l'attente qu'ils se lavent les mains une fois arrivée à l'école ou sur leur lieu d'activités).

La désinfection du BUS est réalisée entre chaque transport.

## B. Les mesures générales :

### 6. Les règles de distanciation physique et l'application des gestes barrières :

Les espaces de restauration et d'accueils collectifs sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les enfants lorsque cela s'avère matériellement possible et que les mesures de distanciation permettent d'accueillir la totalité des enfants.

(Cf. *protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires P. 3*)

Les gestes barrières sont régulièrement rappelés et sont affichés dans les locaux utilisés par les enfants.



L'ensemble du personnel est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les enfants dont ils ont la charge sur les différents accueils.

### 7. Port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs.

Il est également obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans. Pour ce faire, les responsables légaux devront fournir des masques à leurs enfants.

(Cf. *protocole sanitaire relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement – Page 4 et 5*).

### 8. La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'Accueil Périscolaire et l'ALSH.

**En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**

L'Accueil Périscolaire et l'ALSH sont équipés d'un thermomètre médical sans contact « Thermo Flash » permettant de mesurer la température des enfants et/ou des personnels en cas de manifestation de symptômes.

#### **9. Conduite à tenir en cas de suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 :**

Dès qu'un symptôme évocateur d'infection COVID-19 sera constaté au sein de nos accueils, l'enfant concerné sera conduit en isolement et un masque lui sera remis, dans l'attente de la prise en charge médicale.

Les parents de l'enfant concerné seront avertis et devront venir le chercher le plus rapidement possible.

L'enfant concerné ne pourra être accepté de nouveau au sein des différents accueils sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant aux différents accueils donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant seront effectués selon les prescriptions qui sont définies par les autorités sanitaires.

En cas de cas confirmé, la procédure de contact tracing sera alors mise en œuvre par l'ARS en lien avec les services de la mairie.

**NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE IMPLICATION DANS L'APPLICATION DE L'ENSEMBLE DE CES MESURES QUI CONTRIBUERONT A GARANTIR LA PROTECTION DE TOUS.**



✂.....

**Coupon à retourner impérativement à la DAES (Espace Saint Etienne, place Jean Catelas) pour le 18/09/2020 au plus tard, par mail : [accueildaes@mairie-corbie.fr](mailto:accueildaes@mairie-corbie.fr) / [scolaire@mairie-corbie.fr](mailto:scolaire@mairie-corbie.fr) ou dans la boîte aux lettres de la DAES (même adresse que ci-dessus).**

Je soussigné(e) M./Mme .....

Responsable légal de(s) l'enfant(s)  
.....

Atteste sur l'honneur avoir pris connaissance de l'organisation spécifique en lien avec les Protocoles Sanitaires relatifs aux Ecoles et établissements scolaires et aux Accueils Collectifs de Mineurs.

Autorise la DAES à diffuser les photos, vidéos, de mon (mes) enfant(s), qui seront réalisées tout au long de l'année scolaire, sur le Facebook mairie, Facebook ALSH, Corbie Infos, site internet de la Mairie

Oui

Non

Date et signature :